

**Province de Québec
Municipalité de Poularies
District d'Abitibi-Ouest**

Le 6 août 2019

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Poularies, tenue à la salle du conseil, mardi le 6 août 2019, à 20 h, formant quorum sous la présidence du maire suppléant M. Réal Rancourt, et à laquelle sont présents :

MM. les conseillers Claude Laroche et Hugh Fortier
M^{me} la conseillère Diana Bruneau

Étaient absents M. le maire Pierre Godbout, M. le conseiller Vital Carrier et M^{me} la conseillère Priscillia Lefebvre.

M^{me} Katy Rivard secrétaire-trésorière/directrice générale assiste également à l'assemblée.

Le maire suppléant, M. Réal Rancourt, souhaite la bienvenue à tous et déclare la session ouverte.

2019-08-96 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Hugh Fortier, appuyé par Diana Bruneau et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

2019-08-97 Adoption du procès-verbal du 2 juillet 2019

Les conseillers ayant reçu copie du procès-verbal en ont dispensé la lecture. Il est proposé par Claude Laroche, appuyé par Diana Bruneau et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juillet 2019 soit adopté tel que rédigé.

2019-08-98 Approbation des comptes

Il est proposé par Hugh Fortier, appuyé par Claude Laroche et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les comptes payés et à payer qui s'élèvent au montant de 87 840.55 \$ présentés par la secrétaire-trésorière soient acceptés tel que présentés.

Demande concernant le terrain vacant sur la rue du bord de l'eau

Ce sujet remis à une séance subséquente.

2019-08-99 Demande d'un nouveau délai en vue de l'adoption des règlements de concordance au schéma d'aménagement et de développement révisé

ATTENDU QUE le schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de la MRC d'Abitibi-Ouest est entré en vigueur le 17 mars 2017 ;

ATTENDU QU' en vertu de l'article 59.5 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil municipal doit dans les deux ans qui suivent l'entrée en vigueur du SADR adopter tout règlement modifiant le plan d'urbanisme ou tout règlement de concordance nécessaire pour assurer la conformité avec le SADR, soit avant le 17 mars 2019 ;

ATTENDU QU' on entend par règlement de concordance, tout règlement, parmi les suivants :

1. qui modifie le plan d'urbanisme d'une municipalité, son règlement de zonage, de lotissement ou de construction ou l'un ou l'autre de ses règlements prévus aux sections VII à XI du chapitre IV de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ;
2. que le conseil d'une municipalité adopte en vertu de l'article 116 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ou tout règlement qui le modifie.

ATTENDU QUE la ministre peut accorder, à la demande du conseil municipal, un nouveau délai en vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ;

ATTENDU QUE la municipalité a amorcé une révision du plan et des règlements d'urbanisme, le 6 août 2019 avec l'adoption de la résolution numéro 2019-08-100 ;

ATTENDU QU' il y a des délais importants dans la procédure d'élaboration et d'adoption ;

ATTENDU QU' il y a lieu de demander un nouveau délai à la ministre ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Hugh Fortier, appuyé par Claude Laroche et résolu à l'unanimité des conseillers présents de demander à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, un nouveau délai jusqu'au 31 décembre 2021 afin que la municipalité adopte des règlements de concordance pour assurer la conformité avec le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC d'Abitibi-Ouest.

2019-08-100 Offre de service pour la rédaction du plan et des règlements d'urbanisme

Il est proposé par Diana Bruneau, appuyé par Hugh Fortier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'offre de service pour la rédaction du plan et des règlements d'urbanisme reçu de M. André Labbé, conseiller en urbanisme. Cette dépense s'élève à 9 600 \$ et sera prévu au budget 2020.

2019-08-101 Demande d'exclusion de la zone d'intervention spéciale (ZIS) de la MRC d'Abitibi-Ouest

ATTENDU QUE la MRC d'Abitibi-Ouest (MRCAO) reconnaît l'objectif du gouvernement du Québec visant à favoriser une meilleure gestion des zones inondables;

ATTENDU QUE le territoire de la MRCAO, soit : 99,4 % de sa superficie, est situé au nord de la ligne de partage des eaux du Saint-Laurent; les eaux du territoire coulent dans le bassin versant de la baie James et de la baie d'Hudson (cartographie en annexe);

ATTENDU QUE le niveau des eaux de notre territoire est principalement contrôlé et régularisé par des barrages, lesquels sont gérés soit par une entreprise privée, ainsi qu'un barrage localisé à Iroquois Falls, en Ontario et soumis aux lois et règlements de cette province;

ATTENDU QUE sur le territoire de la MRCAO, en milieu de villégiature, quelques propriétés ont eu un niveau d'eau plus élevé que par les années passées, il s'agit là, d'un phénomène très rare et inusité;

- ATTENDU QUE le meilleur moyen d'assurer la sécurité publique et un développement durable pour la MRCAO et ses municipalités est une intervention de votre ministère, Madame la Ministre, ou de votre gouvernement, auprès du gouvernement de l'Ontario, afin de régulariser le niveau de l'eau, en période printanière;
- ATTENDU QU' un rapide, localisé à Rapide-Danseur dans la MRCAO, pourrait bénéficier de travaux afin de faciliter l'écoulement des eaux vers le lac Abitibi;
- ATTENDU QUE les normes relatives aux plaines inondables sont déjà à notre Schéma d'aménagement et de développement révisé, entré en vigueur le 17 mars 2017;
- VU la très faible densité d'occupation du territoire des municipalités de la MRCAO, toutes mesures additionnelles limitant les constructions ont un effet catastrophique, alors que votre intervention, Madame la Ministre ou celle de votre gouvernement, rejoint l'objectif recherché par votre ministère;
- EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Diana Bruneau, appuyé par Hugh Fortier et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- DE DEMANDER à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, madame Andrée Laforest, d'intervenir auprès des gestionnaires de barrages, dont celui localisé à Iroquois Falls, ainsi qu'auprès du gouvernement de l'Ontario afin de régulariser le niveau d'eau du lac Abitibi de manière à maintenir celui-ci à son plus bas niveau, en période printanière;
- DE DEMANDER, en outre, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, madame Andrée Laforest, d'intervenir auprès de ses collègues afin de réaliser les travaux nécessaires au rapide localisé à Rapide-Danseur, favorisant ainsi un meilleur débit pour l'écoulement des eaux;

ET, POUR TOUS LES MOTIFS ÉVOQUÉS,

- DE VOUS DEMANDER Madame la Ministre, d'exclure le territoire de la MRC d'Abitibi-Ouest de la zone d'intervention spéciale (ZIS).

Avis de motion

Avis de motion est donné par le maire suppléant M. Réal Rancourt qu'à une séance subséquente, il sera adopté un règlement modifiant le règlement sur les dérogations mineures

2019-08-102 Adoption du rapport financier 2018 de l'O.M.H

Il est proposé par Diana Bruneau, appuyé par Hugh Fortier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver le rapport financier 2018 de l'Office municipal d'habitation de Poularies, présenté par la secrétaire-trésorière. L'O.M.H doit à la municipalité de Poularies la somme de 437 \$.

2019-08-103 Demande d'appui de l'office municipal d'habitation de l'Arc-en-ciel

ATTENDU QUE la création du nouvel office municipal d'habitation de l'Arc-en-ciel qui a été formé à la suite du regroupement de 7 offices en Abitibi-Ouest soit : Authier, Taschereau, Poularies, Ste-Germaine-Boulé, Roquemaure, Duparquet et Macamic;

ATTENDU QUE ce regroupement implique la gestion de 8 immeubles, la gestion du personnel, ainsi que la gestion de 94 logements répartis sur un vaste territoire, dont la distance qui sépare les deux extrêmes est d'un minimum de 80 km pour aller seulement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Diana Bruneau, appuyé par Hugh Fortier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'appuyer la demande de M. Daniel Rancourt président de l'OMH de l'Arc-en-ciel, que la Société d'habitation du Québec reconnaisse le travail de la directrice générale à temps plein, soit 35 heures par semaine pour assumer toutes les charges reliées à la gestion de 8 immeubles disséminés sur le territoire de l'Abitibi-Ouest.

2019-08-104 Demande d'appui pour la continuité du transport collectif

ATTENDU QUE le territoire de la MRC d'Abitibi-Ouest fait face à une menace d'interruption de service par Autobus Maheux du trajet de soir Rouyn-La Sarre;

ATTENDU QUE face à la probabilité d'une coupure éventuelle, le conseil municipal de Poularies désire que ce service soit maintenu afin d'éviter l'isolement. Beaucoup de gens doivent se déplacer vers de grands centres, soit pour visiter des parents, recevoir des traitements médicaux, voyager au CÉGEP et à l'UQAT et même aller en vacances;

ATTENDU QUE le gouvernement dans son Programme d'aide au développement du transport collectif triplait la contribution financière du milieu municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Diana Bruneau, appuyé par Claude Laroche et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'appuyer la sollicitation des citoyens afin de demander à la MRC d'Abitibi-Ouest de revenir sur sa décision concernant la demande de soutien financier rejeté en juin 2018 afin d'assurer la continuité du service d'Autobus Maheux de façon durable.

2019-08-105 Demande de M^{me} Francine Vallières

M^{me} Francine Vallières demande la possibilité d'utiliser la salle l'Accueil sans frais pour des cours de danse en ligne à la demande des gens de la paroisse, afin que ces derniers apprennent les danses qui seront présentées au Gala des musiciens. De plus, cette activité permettra aux citoyens de rester actifs et en santé.

M^{me} Vallières désire utiliser la salle les jeudis de 18h30 à 20h30 du 19 septembre au 21 novembre 2019 et du 16 janvier au 19 mars 2020. Elle s'engage à remettre la salle dans la même condition qu'elle l'a prise.

Il est proposé par Hugh Fortier, appuyé par Claude Laroche et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter cette demande à condition que M^{me} Vallières s'engage à remettre 1 \$ par inscription par cours à la municipalité.

2019-08-106 Demande du camp de jour

Les animatrices du camp de jour désirent faire une sortie pour souligner la fin de l'été. Elles aimeraient aller au Toukiparc à Val d'Or.

Les frais de transport sont de 646.44 \$ taxes incluses un minibus de 20 passagers ou 522.01 \$ taxes incluses sans conducteur, car Réal Rancourt serait disponible à transporter le groupe.

Le coût d'entrée pour les 3 à 13 ans est de 19,95 \$ avant taxes et 9,95 \$ avant taxes pour les 14 ans et + (ou parent accompagnateur) 9,95\$.

Il est proposé par Hugh Fortier, appuyé par Claude Laroche et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la demande des animatrices à condition qu'un tarif de 35 \$ par enfant soit chargé et si un parent désire accompagner le groupe le tarif pour ce dernier sera de 20 \$. De plus, pour que l'activité ait lieu un minimum de 15 participants doit être inscrit.

2019-08-107 Levée de l'assemblée

Il est proposé par Diana Bruneau, appuyé par Claude Laroche et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'assemblée soit levée.

Maire suppléant _____ **Sec.-très./dir. gén.** _____

Je, Réal Rancourt, maire suppléant, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'art. 142 (2) du Code Municipal.